

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2019
A 17h00 - FONTVIEILLE

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-huit janvier,

à dix-sept heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle d'Honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

Présents : Mmes et MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BASSO Gilles, BLANC Michel, BONI Maryse, CALLET Marie-Pierre, CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, DELON Pascal, FENARD Michel, GALLE Michel, GARCI-GOURILLON Christine, GARNIER Gérard, GAZEAU-SECRET Anne, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, JODAR Françoise, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, MANGION Jean, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoît, VIDAL Denise.

Excusés : Mmes et MM. BLANC Patrice, BONET Michel, FAVERJON Yves, JODAR Jacques, PEROT-RAVEZ Gisèle

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- Monsieur BLANC Patrice à Madame ROGGIERO Alice
- Monsieur FAVERJON Yves à Monsieur CHERUBINI Hervé
- Monsieur JODAR Jacques à Monsieur MANGION Jean
- Madame PEROT-RAVEZ Gisèle à Monsieur GUENOT Jacques

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2018 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

- **Décision n°01/2019** : Avenant à un contrat de prêt aux collectivités suite au transfert de la compétence « eaux pluviales » - Commune d'Eygalières
- **Décision n°02/2019** : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Communes des Baux de Provence portant sur la mise à disposition de service collecte des déchets – Vieux Village

4. DELIBERATION N° 01/2019 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURISME – TRANSFERT DU TOURISME DE LA COMMUNE DE FONTVIEILLE A LA CCVBA

Monsieur le Président propose :

- **de fixer** la composition du Conseil d'exploitation comme suit :
 - Neuf membres pour le collège des représentants de la Communauté de communes : MM. Gilles BASSO, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Régis GATTI, Jean MANGION, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX et Gérard GARNIER.
 - Six membres pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme : Mmes Marion ACCOLAS, Corinne CLAESSENS, MM. Bernard CHAMBRE, Philippe GONINET, Sandrine ROUMANILLE et Jean LIN.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;

Par : **POUR** : 30 voix - **CONTRE** : 1 voix - **ABSTENTIONS** : 0 voix.

Monsieur FONTES René et Monsieur GUIGNARD Stéphan se joignent aux membres du Conseil.

5. DELIBERATION N° 02/2019 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME DE FONTVIEILLE – MODALITES DE TRANSFERT DES AGENTS TRANSFERES AU 1^{ER} MARS 2019 – APPROBATION DE LA FICHE D'IMPACT ET CREATION DES POSTES CORRESPONDANTS

Monsieur le Président propose :

- **d'approuver** la fiche d'impact liées aux transferts de compétences des communes de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles annexée à la présente délibération ;
- **de créer** les 2 emplois tels que figurant dans le tableau ci-dessus et dans la fiche d'impact à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- **de modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 des budgets primitifs principal et annexes 2019 de la Communauté de communes ;

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

6. DELIBERATION N° 03/2019 : DON DE JOUR DE REPOS

Monsieur le Président propose :

- **d'étendre** le dispositif des dons de jours de repos pour les services de la Communauté de communes ;
- **d'approuver** les modifications apportés au règlement intérieur fixant les modalités d'application des dons de jours de repos ;

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

7. DELIBERATION N° 04/2019 : COMPLEMENTS APPORTES AU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CCVBA – FILIERE TECHNIQUE

Monsieur le Président propose :

- **de compléter** le régime indemnitaire défini par la délibération du 21 novembre 2005 (actualisé par délibération n°55/2013 en date du 15 juillet 2013, complété par la délibération n°66/2013 du 30 septembre 2013), tel qu'exposé ci-dessus par Monsieur le Président ;
- **d'attribuer** ces indemnités et primes en fonction des conditions décrites ci-dessus par Monsieur le Président ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce régime indemnitaire et notamment les arrêtés individuels des agents concernés ;
- **et précise** que les taux et montants indiqués dans la présente délibération sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Ces derniers seront recalculés automatiquement à chaque publication de décrets portant modifications du traitement afférent à l'indice de base de la fonction publique (indexation des montants indemnitaires sur la valeur du point de l'indice de fonction publique) ;

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N° 05/2019 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES SPECIALES – BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA – BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE EAU – BUDGET ANNEXE DSP SERVICE EAU – BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE DSP REGIE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président propose :

- **d'autoriser** l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

• Budget principal - CCVBA		
Chapitre/opération d'équipement	Libellé	Crédits ouverts
Opération d'équipement n°904	Siège CCVBA	470 462,50 €
Opération d'équipement n°907	Déchèterie communautaire Maussane/Paradou	10 625 €
Opération d'équipement n°911	Déchèterie communautaire Saint-Rémy de Provence	9 000 €
Opération d'équipement n°923	Pôle de Valorisation des Déchets verts (PVDV)	9 000 €
Opération d'équipement n° 924	Requalification zones d'activités	341 250 €
Opération n° 925	Musée de l'amande à Eygalières	18 000 €
Opération n° 926	Bergerie-Incubateur Greentech	47 385,75 €
Budget régie service eau - CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	20 000 €
21	Immobilisations corporelles	68 875 €
23	Immobilisations en cours	155 125 €

Budget DSP service eau - CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
23	Immobilisations en cours	219 150 €
Budget régie service assainissement- CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	17 500 €
21	Immobilisations corporelles	35 625 €
23	Immobilisations en cours	311 875 €
Budget DSP service assainissement- CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
23	Immobilisations en cours	144 875 €

- **de préciser** que les crédits correspondants seront repris au sein des budgets 2019.

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

9. DELIBERATION N° 06/2019 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'EXTENSION N°4 DE LA MASSANE A SAINT-REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président propose :

- de prendre acte de la proposition de la Commission MAPA du 24 janvier 2019 ;
- d'attribuer le marché public à procédure adaptée portant sur le lot n°1 « Voirie, réseau pluvial, réseaux secs, et éclairage » à la société EIFFAGE – Agence de travaux Alpes-Vaucluse, domiciliée BP 40024 – Route de l'Isle sur la Sorgue – 84301 CAVAILLON Cedex, pour un montant de 374 201,10 € HT ;
- d'attribuer le marché public à procédure adaptée portant sur le lot n°2 « Réseaux humides hors pluvial », à la société EHTP SAS, domiciliée ZI des IScles – Impasse des Galets – 13834 CHATEAURENARD Cedex, pour un montant de 297 936,00 € HT ;
- d'attribuer le marché public à procédure adaptée portant sur le lot n°3 « Espaces verts », à la société IPS, domiciliée 900, Chemin de la Vallée – 13400 AUBAGNE, pour un montant de 65 556,10€ HT.
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N° 07/2019 : ZA LES GRANDES TERRES 2 A EYGALIERES : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BW N°1 ET ECHANGE AVEC LES PARCELLES CADASTRÉES BW N°8, BW N°9 ET BW N°11

Monsieur le Président propose :

- **d'acheter** la parcelle cadastrée section BW n°1 d'une superficie de 6 330 m², située à Eygalières, à Madame Fernande DUNANT, née FERAUD, domiciliée au 60, chemin de Blanc à FOS-SUR-MER (13270) au prix de 31 650,00 €, soit 5 € le mètre carré ;
- **d'échanger** la parcelle cadastrée section BW n°1 avec les parcelles cadastrées section BW n°8, BW n°9 et BW n°11, d'une superficie totale de 8 597 m², situées à Eygalières, avec Emmanuel ZACHARIE et Anita DEMESY, domiciliés au Mas Lolita, Quartier des Grandes Terres, Eygalières

(13810), avec le versement d'une soulte de 25 068,50 € par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

- **De désigner** Maître Frédéric FABRE, Notaire à la Résidence de CABANNES, afin de régler toutes les formalités nécessaires à cette acquisition et à cet échange et notamment l'élaboration des actes d'acquisition et d'échange ;
- d'autoriser Monsieur Yves FAVERJON à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président demande à ce que la délibération n°09/2019 soit étudiée avant la délibération n°08/2019 afin de permettre à la Directrice de l'Office de Tourisme d'intervenir sur le sujet. Cette proposition est adoptée par l'Assemblée.

11. DELIBERATION N° 09/2019 : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'EAU INDUSTRIELLE SUR LA STATION D'ÉPURATION DE FONTVIEILLE

Monsieur le Président propose :

- **de consentir** à la mise en œuvre de cet investissement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces destinées à la réalisation de ce projet.

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N° 08/2019 : APPROBATION DU NOM DE L'OFFICE DE TOURISME, DU LOGO ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Monsieur le Président propose :

- **d'approuver** le nom Alpilles en Provence pour l'office de tourisme intercommunal, le choix du logo et de la charte graphique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;

Mesdames et Messieurs CALLET Marie-Pierre, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, MANGION Jean, GESLIN Laurent et GALLE Michel quittent l'assemblée avant le vote de la délibération n°08/2019.

Par : **POUR** : 21 voix – **ABSTENTIONS** : 6 voix – **CONTRE** : 0 voix.

13. QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

La séance est levée à 18h30.

Le Président



Hervé CHERUBINI